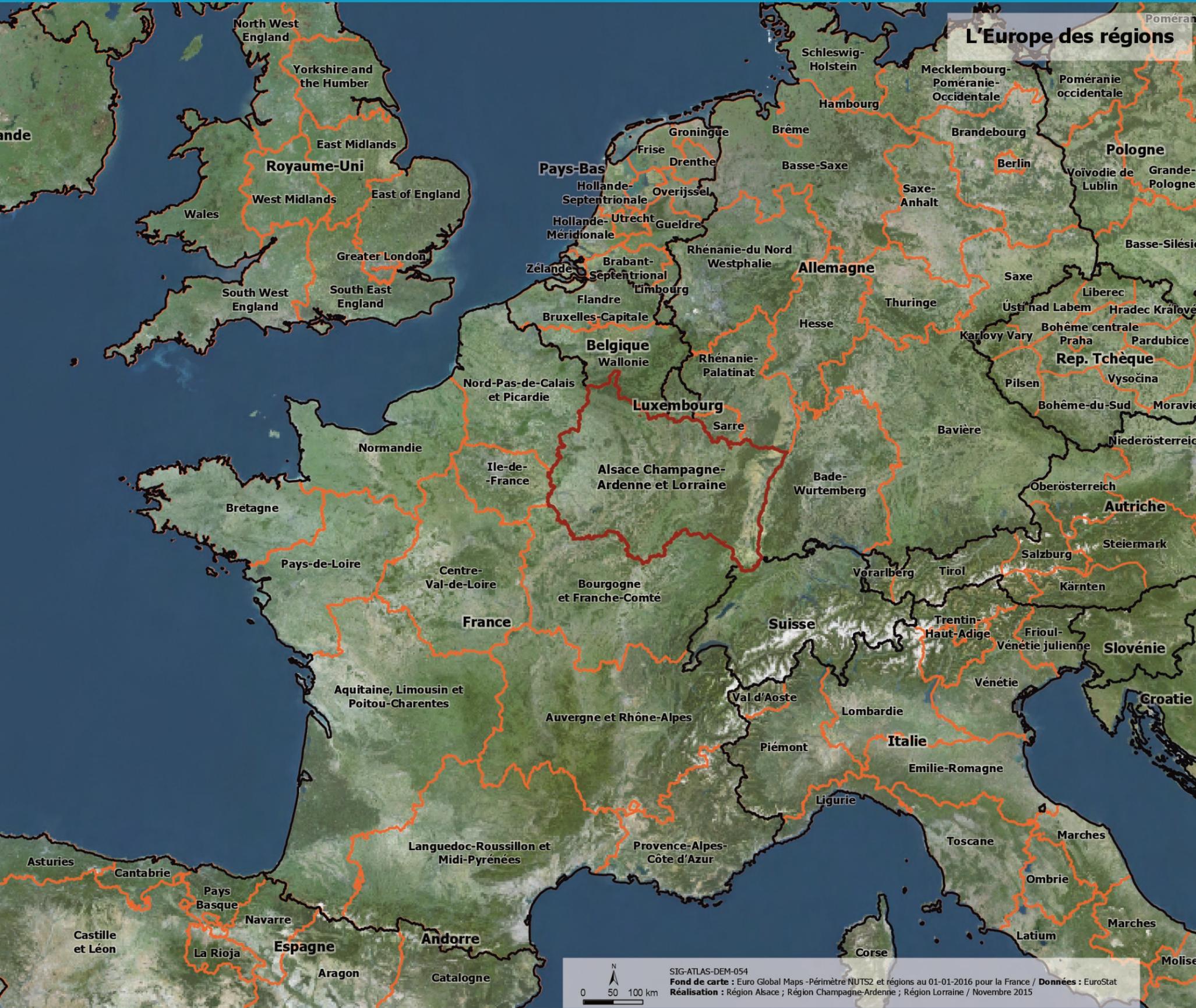


- L'Europe des régions
- La densité de population dans l'espace européen
- Les grandes infrastructures transfrontalières et transrégionales

## La région dans l'espace européen



## Une région au cœur de l'Europe

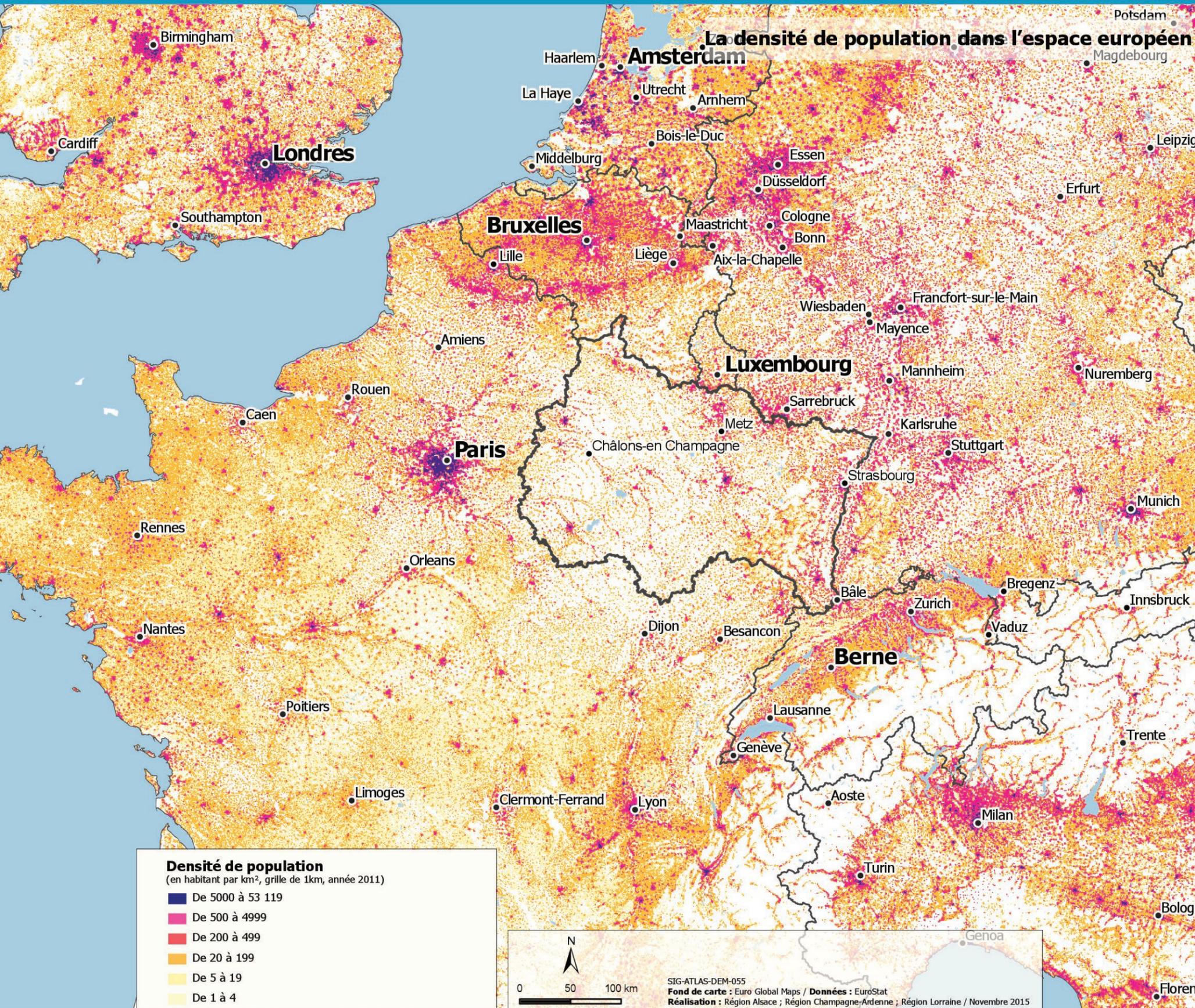
La région constitue le 4ème territoire de France métropolitaine en superficie avec 57 800 kilomètres carrés, soit plus que la Belgique (30 528 km<sup>2</sup>), le Danemark (42 916 km<sup>2</sup>) ou les Pays-Bas (41 540 km<sup>2</sup>).

Elle se classe 6ème région en nombre d'habitants : un peu plus de 5,5 millions d'habitants, soit autant que le Danemark ou la Finlande.

Etant désormais la plus grande région frontalière de France avec près de 760 km de frontières - partagée en totalité avec le Luxembourg et l'Allemagne et en partie avec la Belgique - elle est également bordée dans sa partie Sud-Est par la Suisse, pays non membre de l'Union Européenne.

Elle est aussi un véritable pont entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe continentale, une position privilégiée dont la dynamique est assurée au quotidien par de nombreuses et diverses instances de coopération. La région se classe d'ailleurs à la première place dans les régions françaises en nombre d'outils de coopération.





**Une région ouverte sur la dorsale européenne**

Dans un rayon de 250 kilomètres autour de la région, les grandes villes européennes, « cities »\*, présentent des disparités principalement liées à leur taille et à des spécificités nationales. Atteignant le million d'habitants, Cologne (Köln) en Allemagne est la plus peuplée. Viennent ensuite Francfort-sur-le-Main, Stuttgart, l'Eurométropole de Strasbourg (468 000 habitants), Liège, Zurich, Bonn, Mannheim, Karlsruhe, Wiesbaden, Aix-la-Chapelle (Aachen), Nancy et Mulhouse avec chacune plus de 250 000 habitants. Dans la région, les « cities »\* de Metz, Reims, Troyes, Colmar, Charleville-Mézières et Châlons-en-Champagne complètent le classement.

\* **Cities** : L'audit urbain repose sur une définition morphologique des villes (les « cities ») basée sur une grille de densité de la population constituée de carreaux de 1 km<sup>2</sup> (200 mètres en France), considérés comme densément peuplés au-dessus de 1 500 habitants par km<sup>2</sup>. En France, les villes de l'audit urbain sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Dans les autres pays, le périmètre des cities peut être restreint à la seule ville centre. C'est le cas notamment en Allemagne et en Suisse.

